

Vh Bis
—

Séance du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016

Vœu de l'exécutif

Considérant le vœu déposé par les élus du groupe Écologiste de Paris relatif au budget participatif,

Considérant le vœu de l'exécutif sur la démocratie locale et la participation citoyenne adopté lors de la séance de mai 2014 qui renforce les différents dispositifs et prévoit la création de nouveaux outils afin de mieux associer les Parisiens à l'élaboration des politiques publiques dès la phase d'analyse jusqu'à la mise en œuvre et la gestion,

Considérant que le budget participatif est une avancée démocratique majeure pour la Ville de Paris et ses habitant-e-s, en leur permettant de participer directement au développement et à l'aménagement de leur ville, renforçant ainsi le sentiment de citoyenneté et de reconnaissance du droit de chacun à agir pour l'intérêt général,

Considérant que le budget participatif est une innovation sans précédent, qui implique par définition d'être co-construite année après année avec les citoyens, et qui nécessite une adaptation de la Ville et de son organisation au fil des retours d'expériences,

Considérant que la possibilité de se saisir du Budget Participatif doit être ouverte et accessible à tous les Parisiens sans exception pour chacune des phases du processus de l'idéation jusqu'au vote, et notamment aux personnes ne maîtrisant pas l'outil numérique,

Considérant que l'édition 2016 du budget participatif a permis de révéler la pertinence d'un appui associatif pour l'émergence de projets et l'accompagnement vers le vote dans les quartiers populaires avec plus d'un quart des projets déposés situés dans ces quartiers, contre moins de 20% l'année précédente,

Considérant la mobilisation de ressources humaines supplémentaires dédiées au fonctionnement du budget participatif dans les directions opérationnelles, notamment lors des phases d'instruction et de mises en œuvre des projets,

Considérant que, pour assoir la légitimité et la crédibilité de ce dispositif aux yeux des Parisiennes et des Parisiens, il est nécessaire que les projets lauréats soient réalisés dans un délai raisonnable et que les habitants puissent être informés régulièrement de l'état d'avancement de ces réalisations ;

Considérant les différentes initiatives (Ateliers citoyens, ateliers en marge de la séance budgétaire du conseil de Paris, développement d'un jeu pédagogique,...) visant la sensibilisation des Parisiens au fonctionnement du budget de la Ville,

Le Conseil de Paris émet le vœu que :

- L'enveloppe favorisant la participation et l'émergence de projets dans les quartiers populaires soit pérennisée,
- Le principe d'un dispositif budgétaire garantissant aux projets des quartiers populaires un montant minimal d'investissement soit maintenu, à l'image de celui mis en place pour l'édition 2016,
- Les projets puissent être déposés en mairie d'arrondissement en remplissant un formulaire papier, notamment pour les personnes qui le demandent,
- Des moyens humains supplémentaires soient alloués aux services les plus sollicités par le budget participatif,
- L'état d'avancement précis ainsi que, dans la mesure du possible, une date prévisionnelle de réalisation soit communiquée sur le site internet du Budget Participatif pour tous les projets retenus,
- Les initiatives visant la sensibilisation et la formation des Parisiennes et des Parisiens aux questions budgétaires soient poursuivies et renforcées,
- Les pistes d'amélioration du dispositif lors des phases de campagne et de vote soient présentées en 7^o commission.

Pauline